



Règlement Intérieur du Gîte de Coutélas

Soyez les bienvenus au Gîte de Coutélas ! 😊

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de notre gîte rural et nous vous remercions d'avance du soin que vous en prendrez. Nous vous demandons d'observer les recommandations suivantes afin que les personnes après vous le trouvent en bon état.

● Entretien

Le client doit entretenir le gîte durant son séjour et **laisser le gîte aussi propre qu'il a été trouvé à l'arrivée**, à moins que le forfait ménage ait été souscrit.

Des produits d'entretien en quantités raisonnables sont accessibles dans le gîte et ne doivent en aucun cas être emportés. Si le client a décidé de ne pas souscrire au forfait « ménage fin de séjour », un chèque de caution ménage du montant du forfait ménage sera demandé à l'arrivée. S'il est constaté à la sortie des lieux que le ménage effectué par le client est insuffisant ou non fait, la caution ménage sera alors encaissée.

● Draps

Il est **impératif d'utiliser des taies d'oreillers, un drap-housse et un drap pour chaque couchage**.

● Pluie

En cas de pluie, merci de fermer les fenêtres qui ont pu être laissées ouvertes. Les fenêtres doivent être fermées en cas d'absence au gîte. Toute dégradation due à la pluie à l'intérieur (notamment au parquet) sera facturée au client.

● Fumeurs

Fumer à l'intérieur du gîte est interdit. Merci aux fumeurs de fumer à l'extérieur. Des cendriers sont à disposition, tout mégot jeté en dehors (sur le sol, dans l'herbe, dans des pots de plantes, etc.) sera considéré comme dégradation.

● Cuisine

Les huiles de friture doivent être conditionnées dans des bouteilles et déposées dans les poubelles. Interdiction de les jeter dans les siphons !



- **Salon de jardin**

Un salon de jardin est à la disposition des occupants. Aucun mobilier en provenance de l'intérieur du gîte ne doit être utilisé à l'extérieur. **Tout ce qui est dans le gîte reste dans le gîte (couvertures, matelas, linge de maison, mobilier, etc.).**

- **Extérieur / Piscine**

Il est interdit de faire un feu dans le jardin.

La piscine peut être un lieu mortel. **Un adulte doit surveiller un enfant se baignant ou étant à proximité. Il est interdit de courir autour de la piscine ou d'utiliser des verres en verre autour de cette dernière** (préférez des gobelets plastiques).

Les serviettes de toilettes (si louées) ne doivent pas être utilisées dans le cadre d'utilisation de la piscine. Aucun mobilier ne doit être mis dans la piscine (chaise ou autres). Avant et après s'être baigné, merci d'utiliser la douche solaire. Le client doit **surveiller le niveau de l'eau et remplir la piscine si celui-ci est trop bas** (environ 4cm sous la ligne l'eau, la ligne d'eau est tracée sur le liner), un tuyau est laissé à disposition à proximité du bassin pour le remplissage. En effet si le niveau de l'eau baisse trop, la pompe de la filtration peut alors s'arrêter et se mettre en sécurité. En moins de 48h à température de baignade l'eau peut devenir verte rendant la piscine inutilisable. Les frais de remise en état de l'eau du bassin peuvent alors être facturés au client (forfait de 120€).

Après chaque baignade, il est obligatoire de remettre la bâche à barres (qui assure la sécurité de la piscine afin de protéger les enfants notamment des risques de noyade). Lorsque vous avez fini de vous baigner en fin de journée, nous vous conseillons vivement de remettre en place la bâche à bulles pour maintenir la température de l'eau.

- **Barbecue**

Le client doit nettoyer les grilles et vider les cendres après chaque utilisation.

- **Animaux**

Les animaux sont les bienvenus au Gîte de Coutélas. Pour des raisons d'hygiène, ils ne doivent pas monter sur les lits et les assises. **Le client est tenu de ramasser les déjections animales dans le jardin.**



- **WC**

Seul du papier toilette doit y être jeté. Tout autre déchet (produits féminins, cartons de rouleaux de papier toilette, cotons-tiges, lingettes de nettoyage même si biodégradables, etc.) doit être jeté dans les poubelles disponibles dans chaque toilette. Sans respect de cette règle, la fosse septique peut être bouchée et la responsabilité du client sera engagée.

- **Poubelles**

Il n'y a qu'un seul passage par semaine pour les ordures ménagères (Mardi matin). Pensez donc à sortir les bacs le Lundi soir.

Les recyclables (papier/emballages/verre/plastique) doivent être déposés dans les bacs de récupérations, situés à 160m du gîte.

- **Voisinage**

Bien que le gîte soit situé dans un milieu rural, d'autres habitations sont présentes à proximité. Pour éviter toute gêne aux voisins, l'utilisation de tout matériel de sonorisation est interdite. Seul l'usage d'une petite enceinte portable est toléré.

- **Vol**

Le gîte décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels.

- **Téléphone / Internet**

Le client s'engage à utiliser la connexion internet disponible gratuitement en toute légalité. Le gîte ne dispose pas d'une connexion internet illimitée (25Go/semaine), merci d'éviter de regarder des vidéos en ligne ou d'effectuer des téléchargements.

- **Clés**

3 trousseaux de clés sont prêtés au client. En cas de perte, le coût de rachat des cylindres des portes sera facturé (8 en tout).

- **Visites**

Les visites sont autorisées dans la limite de la capacité d'accueil du gîte (15 personnes).

- **Ménage**

Le forfait ménage comprend le nettoyage des sols, poussières, sanitaires, parois de douches et robinetteries. Il ne comprend donc pas le rangement des pièces, le nettoyage et rangement de la vaisselle ni de l'électroménager, du barbecue et des plans de travail qui restent à la charge du client durant le séjour.



● **Départ**

Au moment du départ, merci de bien vouloir :

- Défaire les alèses, les draps et les réunir avec les serviettes de toilette (si loué(e)s) au pied de l'escalier, puis de remettre les dessus de lit.
- Vider les poubelles avec les sacs (cuisine, les 3 salles de bains + les 3 toilettes) et les déposer dans les bacs situés sous l'auvent.
- Vous assurer que les déchets recyclables ont été apportés dans les containers situés à 160m du gîte.
- Remettre le mobilier tel qu'il était disposé à votre arrivée.
- Vous assurer que l'ensemble du petit et gros électroménager est propre, le barbecue vidé des cendres et les grilles nettoyées.
- Avoir nettoyé, séché et rangé la vaisselle utilisée.

Chaque dégradation donnera lieu au remboursement au propriétaire des frais de remplacement ou de remise en état. Chaque infraction au règlement intérieur sera facturée 20€ par manquement. En cas de dégradation(s), la caution est conservée par le propriétaire le temps d'estimer le coût de remplacement ou de remise en état.

Si la caution ne peut être restituée au client au moment du départ, celle-ci sera retournée par le propriétaire en lettre recommandée dans un délai maximum d'un mois.

**Je soussigné Mme/M.
atteste avoir lu l'intégralité du règlement intérieur du Gîte de Coutélas (4 pages) et
l'accepte sans restriction.**

Fait à le / /

Signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé »)